

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

Code du produit: 6633

No CAS: 28182-81-2

No NLP: 500-060-2

Numéro d'enregistrement 01-2119488934-20

**1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance
ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisation : Pour les revêtements durcisseurs destinés à des applications industrielles ou professionnelles.

Utilisation recommandée : Ne convient pas à un usage domestique.

**Emploi de la substance / de
la préparation**

Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

**Service chargé des
renseignements:**

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

**1.4 Numéro d'appel
d'urgence**

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger**

GHS07

Mention d'avertissement

Attention

**Composants dangereux
déterminants pour
l'étiquetage:**

 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate
 diisocyanate d'hexaméthylène
Mentions de danger
 H332 Nocif par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/
aérosols.
 P280 Porter des gants de protection.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et
la maintenir dans une position où elle peut confortablement
respirer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
nationale.

Indications complémentaires: EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
2.3 Autres dangers
 Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.
 Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de
manipulation de produits chimiques.
 Il est déconseillé de manipuler le produit en cas d'hypersensibilité des voies
respiratoires (asthme, bronchite chronique).
 Des symptômes au niveau des voies respiratoires peuvent encore apparaître
quelques heures après une surexposition.
 Les poussières, les vapeurs et les aérosols constituent le principal danger
pour les voies respiratoires.
Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances
No CAS Désignation CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate
Code(s) d'identification**No NLP:** 500-060-2

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 2)

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène
EINECS: 212-485-8	Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
Numéro index: 615-011-00-1	Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204
Reg.nr.: 01-2119457571-37	Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %

Description: Substance**Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate	>99,9%
NLP: 500-060-2	Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119488934-20		

SVHC Non applicable**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
 En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
 Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche.
 Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs
déconseillés pour des
raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou
du mélange**

Vapeurs d'isocyanate
Oxyde d'azote (NO_x)
(Traces)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Porter un vêtement personnel de protection.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:**

Enlever mécaniquement ; couvrir les résidus avec un matériau humide qui lie les liquides (par exemple, sciure de bois, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté, sable). Au bout d'une heure environ, récupérer dans une poubelle, ne pas fermer (dégagement de CO₂ !). Gardez-le humide et laissez-le dans un endroit sûr à l'extérieur pendant plusieurs jours.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La pulvérisation nécessite l'extraction d'air.
Les valeurs limites de l'air mentionnées au chapitre 8 doivent être respectées. Sur les lieux de travail où les aérosols et/ou les vapeurs d'isocyanates peuvent se présenter en concentrations plus élevées, un contrôle ciblé de la pollution atmosphérique doit être utilisé pour éviter de dépasser la valeur limite d'hygiène professionnelle. Les mouvements d'air doivent être maintenus à l'écart des personnes.
Les mesures de protection individuelle décrites au chapitre 8 doivent être respectées. Lors de la manipulation d'isocyanates, les mesures de protection requises doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 5)

Indications concernant le stockage commun:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne pas stocker avec les aliments.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène**

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
	AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

PNEC**CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate**

PNEC eau de mer	0,0127 mg/l
PNEC eau douce	0,127 mg/l
PNEC sédiment (eau douce)	266.701 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer)	26.670 mg/kg /Trocke
Plancher PNEC	53.183 mg/kg /Trocke
Station d'épuration PNEC	88 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques****appropriés**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de****protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 6)

Protection respiratoire:

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, maladies chroniques de la peau), la manipulation du produit est déconseillée.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Chemikalienbeständige Schutzhandschuhe (EN 374)

Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage

Protection du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Presque inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Point d'éclair	~158 °C (DIN 53213, CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate)
Température d'auto-inflammation	~445 °C (DIN 51794, CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate)
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Non applicable
	Mélange non polaire/aprotique.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé
Dynamique à 20 °C:	~1.200 mPas (DIN EN ISO 3219/A.3)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C:	<0,00003 hPa (EG A4, CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	~1,17 g/cm³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 8)

Changement d'état**Taux d'évaporation:**

Non déterminé

Informations concernant les classes de danger**physique**

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/****conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools.

Réaction aux amines.

Décomposition au contact de l'eau, des acides et des lessives alcalines.

Réaction exothermique.

Danger d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 9)

10.6 Produits de**décomposition dangereux:**

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Inhalatoire	ATE-Wert (Nebel)	1,5 mg/l (rat)
-------------	------------------	----------------

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50 / 4h	11 mg/l (ATE)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	738 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	593 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	3 mg/l (ATE)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation****cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Dermique	Irritation de la peau	(lapin) (OECD- Prüfrichtlinie 404)
----------	-----------------------	------------------------------------

Lésions oculaires graves/**irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Irritation des yeux	(lapin)
---------------------	---------

Sensibilisation respiratoire**ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Inhalatoire	Sensibilisierung	(souris) (Lokaler Lymphknoten-Test (LLNA))
-------------	------------------	--

Mutagénicité sur les cellules**germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 10)

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

Toxicité subaiguë à chronique:

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

NOAEL 3,3 mg/Tag /inhalativ (rat)

Indications toxicologiques complémentaires:

Propriétés/effets particuliers: En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Chez les personnes hypersensibles, risque de réaction à de très faibles concentrations d'isocyanate, même inférieures aux valeurs limites d'exposition. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 11)

CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

EC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD- Prüfrichtlinie 202)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae) (DIN 38412)
LC50 / 96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD- Prüfrichtlinie 203)
biodégradabilité	28 % (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.301 D)
Biokonz.-Faktor	3,2 /(berechnet)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate**

log POW	~8,38 (Wert berechnet)
---------	------------------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Comportement dans les stations d'épuration:****CAS: 28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate**

EC0 / 3h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50	3.828 mg/l (activated sludge microorganisms) (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.209)

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

La résine réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydridecarbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradabile.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 12)

Catalogue européen des déchets	
08 05 01*	déchets d'isocyanates
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Les emballages doivent être entièrement vidés immédiatement après le dernier prélèvement de produit (absence d'égouttement et d'écoulement, nettoyage à la spatule). Après neutralisation des résidus de produit collés sur les parois, les étiquetages sur le produit et les risques doivent être éliminés. Ces emballages peuvent être retournés pour élimination, selon leurs spécificités, aux centres de reprise de l'industrie chimique prévus à cet effet. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Indications complémentaires de transport:	Non dangereux pour le transport. Odeur faible. Craint l'humidité. Craint la chaleur à partir de +50 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses****désignées - ANNEXE I**

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (CE) N°**1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Le Comité européen des Associations de Fabricants de Peintures, d'Encres d'Imprimeries et de Couleurs d'Art (CEPE) communique les informations suivantes concernant les systèmes renfermant des isocyanates: Les peintures prêtes à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer une irritation des muqueuses -en particulier des voies respiratoires - et déclencher des réactions d'hypersensibilité. En cas d'inhalation de vapeurs ou d'aérosols, il y a danger de sensibilisation. Lors de la manipulation des peintures contenant des isocyanates, il est nécessaire d'observer les mêmes précautions que celles prévues pour les peintures contenant des solvants, en particulier, les aérosols et les vapeurs ne doivent pas être inhalés. Les personnes allergiques, asthmatiques ou sujettes à des affections des voies respiratoires ne doivent pas être employées à des postes de travail en relation avec les peintures contenant des isocyanates.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 14)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Le produit est utilisé comme durcisseur dans les matériaux de revêtement. Des mesures de protection appropriées sont nécessaires lors de la manipulation de matériaux de revêtement contenant des polyisocyanates réactifs et des niveaux résiduels de HDI monomère (voir également cette fiche de données de sécurité). Ils ne peuvent donc être utilisés que dans des applications industrielles ou professionnelles.

Ils ne sont pas adaptés à une utilisation dans des applications de bricolage.

Le produit est utilisé comme durcisseur dans les matériaux de revêtement. Des mesures de protection appropriées sont nécessaires lors de la manipulation de matériaux de revêtement contenant des polyisocyanates réactifs et des niveaux résiduels de HDI monomère (voir également cette fiche de données de sécurité). Ils ne peuvent donc être utilisés que dans des applications industrielles ou professionnelles.

Ils ne sont pas adaptés à une utilisation dans des applications de bricolage.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits
 Hr. Dr. Starp

Contact:
Numéro de la version
précédente:

4.0

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.03.2026 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 13.03.2026

Nom du produit: Durcisseur pour l'Huile pour Bois 2K

(suite de la page 15)

Sources

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
ESIS : European chemical Substances Information System
ECHA Portal
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Ajouts, suppressions, révisions.
Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement
(CE) n °: 1907/2006 (REACH)